

Date d'impression : 13.03.2003

revue le : 13.03.2003

## 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** **Maxx Spray**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyage à sec / blanchisserie
- **Producteur/fournisseur :**  
SEITZ GmbH  
Chemische Fabrik  
Gutenbergstr. 3  
D-65830 Kriftel
- **Service chargé des renseignements :** Laboratoire:
- **Renseignements en cas d'urgence :** (+49)6192-9948-0

## 2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**  
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

	tensio-actif non-ionique	N; R 51/53	< 5%
	tensio-actif non-ionique	Xi; R 41	< 5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	dipropyléneglycol ether monométhylrique		< 5%

- **Indications complémentaires :**  
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

## 3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.  
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification :**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## 4 Premiers secours

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau.
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 2)

Date d'impression : 13.03.2003

revue le : 13.03.2003

### Nom du produit **Maxx Spray**

(suite de la page 1)

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Éviter tout contact avec les yeux la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés  
Protéger contre le gel.  
Durée de stockage: max. 18 mois

### 8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>34590-94-8 dipropyléneglycol ether monométhyle</b>
---

VME 600 mg/m <sup>3</sup> , 100 ml/m <sup>3</sup>
---

- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.03.2003

revue le : 13.03.2003

### Nom du produit Maxx Spray

(suite de la page 2)

- **Protection des mains :**  
Gants recommandés  
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.
- **Matériel de gants.**  
Caoutchouc nitrile  
Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et diffèrent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériel de gants.**  
La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées
- **Protection du corps :** Vêtements de protection recommandés

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### · Indications générales.

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	transparent
<b>Odeur :</b>	spécifique au produit

### · Modification d'état

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminé

· **Point d'éclair :** non applicable

· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 0,995 - 1,005 g/cm<sup>3</sup> (ISO 2811)

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

· **pH à 20°C:** 7,0 - 8,5

## 10 Stabilité et réactivité

### · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Réactions dangereuses** Aucun rapport de réactions dangereuses.

· **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Informations toxicologiques

### · Toxicité aiguë :

### · Effet primaire d'irritation :

· **de la peau :** Effet d'irritation possible

· **des yeux :** Effet d'irritation possible.

· **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

### · Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.03.2003

revue le : 13.03.2003

Nom du produit **Maxx Spray**

(suite de la page 3)

### 12 Informations écologiques

- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.  
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.  
Ne pas laisser parvenir le produit incontrôlé dans l'environnement.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**  
Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**
- **Classe IMDG/GGVmer :** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** -
- **Indications complémentaires de transport :**  
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

### 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux  
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
- **Phrases R :**  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases S :**  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**  
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Le produit fut developpe uniquement pour l'utilisation professionnelle.

(suite page 5)

Date d'impression : 13.03.2003

revue le : 13.03.2003

**Nom du produit Maxx Spray**

(suite de la page 4)

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases R importantes:**

41 Risque de lésions oculaires graves.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**· Contact :** Dr. Ralf Döring**· \* Données modifiées en parallèle à la version précédente.**

F